

la lettre sur...

LE TRES HAUT DEBIT

janvier 2015

Pays d'Urfé

Champoly
Chausseterre
Chérier
Crémeaux
Juré
La Tuilière
Les Salles
St Just en Chevalet
St Marcel d'Urfé
St Priest la Prugne
St Romain d'Urfé

Très Haut Débit 42

THD42 : UN RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE FIBRE OPTIQUE.

Le projet départemental THD42, porté par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) en partenariat avec le Conseil général de la Loire et la communauté de commune, vise à créer un réseau fibre optique afin de desservir tous les habitants d'ici à 2020.

Le réseau public THD42 sera déployé sur l'ensemble des infrastructures disponibles (poteaux électriques et téléphoniques, canalisations et fourreaux existants).

Ce réseau sera mis à disposition des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui pourront dès

lors vous proposer des offres Très Haut Débit sur la fibre.

POURQUOI UN RÉSEAU PUBLIC ?

Les zones rurales ou moins denses sont peu rentables pour les opérateurs privés. Aucun ne s'est donc déclaré intéressé pour développer la fibre sur ces territoires.

Le SIEL et ses partenaires publics s'engagent donc pour créer ce réseau fibre à l'image de ce qui s'est fait il y a un siècle pour l'électricité. Que ce soit en centre bourg ou complètement isolé, chaque bâtiment pourra être raccordé aux mêmes conditions techniques et financières.

La fibre optique ?

QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le déploiement d'un nouveau réseau de fibre est la solution la plus durable pour proposer des services de connexion Internet à très haut débit en situation fixe.

En termes techniques, la fibre offre des débits environ 100 fois plus élevés que l'ADSL, sans atténuation du signal, et est insensible aux perturbations électromagnétiques. En termes d'usages, l'accès à Internet est ultra-rapide et permet de transporter des flux audio-visuels en Haute Définition et en 3D.

DE NOUVEAUX USAGES.

Les débits importants de la fibre dans les deux sens de téléchargement vont permettre le développement d'applications nouvelles dans des domaines tels que le télétravail, la télé-médecine ou la domotique (des maisons connectées). De même, ces débits dits aussi «symétriques» permettent aux membres d'un même foyer d'utiliser simultanément et sans ralentissement différents appareils connectés (tablette, ordinateur, téléphone, portable...).

Chaque bâtiment raccordé au réseau THD42 dispose de sa propre fibre.

LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS !

En décembre 2014, le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'installation et la prise en charge du Très Haut Débit sur l'ensemble de notre territoire.

Cette décision prend en compte l'enjeu d'égalité de tous les citoyens de notre collectivité et l'usage croissant d'Internet dans notre quotidien : renseignements administratifs, achats, recherche d'emploi ou de logement, relations sociales, accès à la culture, aux loisirs, à l'enseignement... mais aussi télé-travail, télé-médecine !

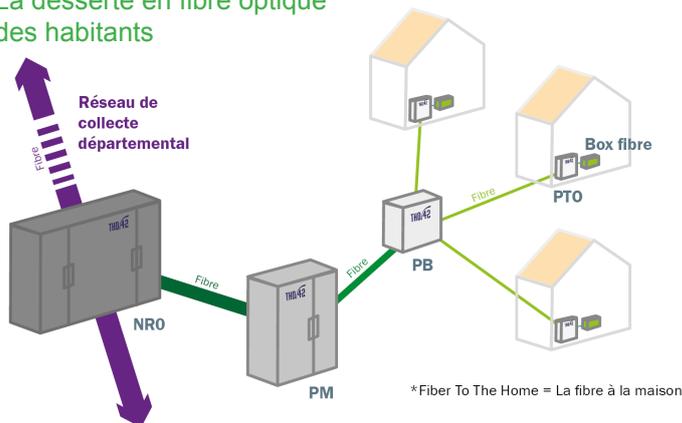
La qualité de la connexion Internet est un critère de développement et d'aménagement du territoire. Grâce à la fibre optique, nous disposerons de connexions internet en Très Haut Débit et c'est un atout pour les particuliers, les entreprises et l'attractivité économique de notre territoire.

Les élus du Pays d'Urfé se sont engagés dans cette démarche volontaire et nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de l'avancée des études et travaux.

Bonne lecture à tous.

Fonctionnement d'un réseau FTTH*

La desserte en fibre optique des habitants



Champ d'intervention de THD42

NRO : Noeud de Raccordement Optique relié au réseau principal «autoroutes de fibre optique»

PM : Point de Mutualisation pour un territoire, commune ou un quartier

PB : Point de Branchement pour plusieurs habitations

PTO : Prise Terminale Optique installée dans l'habitation

Box fibre : Récepteur fourni par le fournisseur d'accès Internet.

*Fiber To The Home = La fibre à la maison



Daniel PEROTTI
Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé



Plus d'infos

www.thd42.fr
www.ccpu.fr

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement de l'avancée des études et des travaux.



Un projet porté par :



Avec le concours de :



Le projet en bref

Les chiffres ci-dessous présentent le projet local envisagé par THD42. Ces données sont à affiner en fonction des résultats des études de terrain.

> Nombre potentiel de prises à créer : 3 700

> Longueur de fibre à déployer sur le domaine public : 240 km

> Participation la Communauté de communes du Pays d'Urfé : 2 000 000€ (540€ par prise)

> Démarrage des premiers travaux : mai 2015

> Dernier bâtiment raccordé : 2017

> Entreprises mobilisées : SAG VIGILEC/SOGETREL (desserte et raccordement)
+ DUGELET (raccordement)

Questions-réponses

Qu'est-ce que ça va m'apporter ?

- *Un bien meilleur débit Internet*

Alors que l'ADSL (Internet par le téléphone) offre des débits allant de 0,5 à 24 Mbits/sec, la fibre optique permet des débits allant de 50 à 100 Mbits/sec. De plus cette technologie ne pose pas de problèmes d'éloignements et permettra aux foyers les plus isolés de profiter d'un excellent débit.

- *Des utilisations variées et simultanées*

Le très haut débit Internet permet de profiter à plusieurs de tout ce que peut offrir Internet. C'est la possibilité d'avoir accès à la télévision en haute-définition, d'utiliser plusieurs postes en même temps, de profiter de la téléphonie en illimité et de télécharger (légalement) très rapidement tout en surfant sur Internet.

- *Un débit montant important*

La fibre optique permet aussi d'envoyer très rapidement. Ce qui permet de favoriser le partage de documents et de générer de nouveaux usages comme le télétravail, la télémédecine ou les objets connectés.

Est-ce que ce projet signifie que chaque opérateur va devoir déployer son propre réseau de fibre optique ?

Non, bien évidemment. Le réseau déployé est un réseau ouvert à tous les opérateurs. Il est construit suivant des normes techniques qui garantissent que tous les opérateurs peuvent l'utiliser. Ce réseau est donc mutualisé et, de plus, c'est une obligation réglementaire. Déployer plusieurs réseaux serait un gaspillage énorme d'argent.

Comment raccordez-vous les habitations ?

Le cheminement du câble à fibre optique suit le plus souvent celui du réseau de France Télécom, en souterrain ou en aérien, suivant le cas.

Que comprend exactement le raccordement et quel est son prix ?

Le raccordement comprend les travaux de tirage de la fibre du domaine public au domaine privé, en fourreau existant ou en aérien. Il intègre la pose d'une prise PTO (Prise Terminale Optique) qui devra se situer à proximité d'une prise électrique permettant le raccordement de la BOX de l'opérateur.

Les travaux sont financés par l'Etat, la région, le département, le SIEL, et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Le raccordement ne vous sera pas facturé si votre demande est faite pendant la campagne de création du réseau.